

Procès-verbal de la séance régulière des membres du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable, tenue le jeudi 21 septembre 2023, à 20 h 30 à la salle de rencontres de la RIEP située au 1870, route Marie-Victorin à Varennes.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Mario Lemay, président
- Monsieur Stéphane Williams, premier vice-président
- Madame Natalie Parent, directrice
- Monsieur Marc-André Savaria, directeur
- Monsieur Gaétan Marcil, directeur
- Madame Sylvie Beaulieu, directrice
- Monsieur Claude Dalpé, directeur

Messieurs Dany Charbonneau, membre substitut de la Ville de Saint-Amable, Jean Bergeron, directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que Mesdames Amélie Poirier, membre substitut de la Ville de Sainte-Julie et Marie-Josée Daigle, secrétaire-trésorière adjointe étaient aussi présents.

Résolution 23-5426 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023

Sur proposition de Monsieur Gaétan Marcil appuyé par Madame Sylvie Beaulieu il est unanimement résolu d'approuver l'ordre du jour de la séance régulière des membres du conseil d'administration du jeudi 21 septembre 2023 tenue à 20 h 30 à la salle de rencontres de la RIEP située au 1870, route Marie-Victorin à Varennes.

L'ordre du jour est le suivant :

Résolution 23-5427	Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2023
Résolution 23-5428	Nominations au poste de technicien à l'entretien permanent
Résolution 23-5429	Nominations au poste de technicien à l'opération permanent
Résolution 23-5430	Nominations au poste de contremaitre
Résolution 23-5431	Subvention Primeau – Système d'ozonation
Résolution 23-5432	Entente intermunicipale relative à la mise en place d'un système de gestion documentaire et archivage numérique
Résolution 23-5433	Résolution Adhésion regroupement et mandat UMQ pour processus de renouvellement des assurances collectives
Résolution 23-5434	Offre de services d'assistance ancien directeur général
Résolution 23-5435	Accès à Clicsecur pour le nouveau directeur général
Résolution 23-5436	Étude pour achat débit réservé par Saint-Amable
Résolution 23-5437	Approbation des dépenses du 16 juin au 21 septembre 2023
Résolution 23-5438	Prochaine séance – le mercredi 18 octobre 2023
Résolution 23-5439	Levée de l'assemblée

Entrée en vigueur : 21-09-2023

Résolution 23-5427 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 JUIN 2023

Sur proposition de Monsieur Marc-André Savaria appuyé par Madame Natalie Parent il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance des membres du conseil d'administration de la RIEP tenue le 15 juin 2023.

Entrée en vigueur : 21-09-2023

Résolution 23-5428 NOMINATION AU POSTE DE TECHNICIEN À L'ENTRETIEN PERMANENT

CONSIDÉRANT la nomination de Monsieur Benoit Rajotte, technicien à l'entretien, au poste de contremaître;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jean Antonio Ladouceur, technicien à l'entretien temporaire, a manifesté son intérêt pour le poste et est passé par le processus d'embauche de la Régie avec succès;

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de Madame Natalie Parent appuyé par Monsieur Gaétan Marcil il est unanimement résolu d'approuver la nomination de Monsieur Jean Antonio Ladouceur à titre de technicien à l'entretien permanent.

Entrée en vigueur : 21-09-2023

Résolution 23-5429 NOMINATION AU POSTE DE TECHNICIEN À L'OPÉRATION PERMANENT

CONSIDÉRANT le départ de Madame Yanli Liu, technicienne à l'opération, à la suite de son congé sans solde;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Gabriel Durocher, technicien à l'opération temporaire, a manifesté son intérêt pour le poste et est passé par le processus d'embauche de la Régie avec succès;

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de Madame Sylvie Beaulieu appuyé par Monsieur Stéphane Williams il est unanimement résolu d'approuver la nomination de Monsieur Gabriel Durocher à titre de technicien à l'opération permanent.

Entrée en vigueur : 21-09-2023

Résolution 23-5430 NOMINATION AU POSTE DE CONTREMAÎTRE

CONSIDÉRANT la nomination de Monsieur Benoit Rajotte, contremaître, au poste de surintendant;

CONSIDÉRANT QUE Madame Christine Nadon, technicien à l'opération et employée de la Régie depuis 35 ans, a manifesté son intérêt pour le poste et est passée par le processus d'embauche de la Régie avec succès;

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de Monsieur Claude Dalpé appuyé par Monsieur Marc-André Savaria il est unanimement résolu d'approuver la nomination de Madame Christine Nadon à titre de contremaître et débutera ses fonctions dès le lundi 25 septembre 2023.

Entrée en vigueur : 21-09-2023

Résolution 23-5431 SUBVENTION PRIMEAU – SYSTÈME D'OZONATION

CONSIDÉRANT QUE la Régie est en processus de demande de subvention pour la réfection de son système d'ozonation avec une firme d'ingénieurs;

CONSIDÉRANT QU'AU terme de l'étude du dossier par le MAMH la Régie doit démontrer que le risque actuel d'un arrêt complet du système d'ozonation et d'identifier les composants/équipements qui risquent de mettre en panne complète le système d'ozonation et la difficulté/impossibilité pour leur entretien;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieurs GBI au dossier propose de réaliser l'évaluation du système d'ozonation et de rédiger une fiche technique afin de démontrer le risque d'arrêt complet de ce système en raison de la désuétude des composants majeurs de ce dernier au coût de 3 000 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de Madame Natalie Parent appuyé par Monsieur Stéphane Williams, il est unanimement résolu d'approuver la soumission de la firme d'ingénieurs GBI de 3 000 \$ plus taxes pour l'accompagnement la préparation d'une fiche technique du système d'ozonation comme demandé par le MAMH.

Entrée en vigueur : 21-09-2023

Résolution 23-5432 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE GESTION DOCUMENTAIRE ET ARCHIVAGE NUMÉRIQUE

ATTENDU qu'il est souhaitable de mettre en commun un système documentaire et d'archivage numérique régional, ci-après « Projet » pour répondre aux besoins de la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie et Saint-Amable;

ATTENDU les articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1);

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'habitation a octroyé une subvention d'un montant maximal de 250 000 \$ au Projet;

ATTENDU que les participants doivent contribuer au financement du Projet à hauteur d'un minimum de 50 % des dépenses admissibles;

ATTENDU le Règlement numéro 171 concernant la tarification de certains services de la MRC;

ATTENDU le projet d'entente intermunicipale soumis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur Claude Dalpé, appuyé par Monsieur Stéphane Williams d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'Entente intermunicipale relative à la mise en place d'un système de gestion documentaire et archivage numérique, telle que soumises aux membres du conseil ou contenant toute modification mineure jugée nécessaire et d'acheminer copie certifiée conforme de la présente résolution à la Municipalité régionale de comté.

Entrée en vigueur : 21-09-2023

Résolution 23-5433 ADHÉSION REGROUPEMENT ET MANDAT UMQ POUR PROCESSUS DE RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES COLLECTIVES

Attendu que conformément à la Loi sur les cités / au Code municipal et dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ, la (ville, municipalité, MRC, Régie, autre) et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurance collective pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période du 1er juin 2024 au 31 mai 2029 ;

Attendu que Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ;

Attendu que la rémunération prévue dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

Attendu que la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable souhaite maintenant confirmer son adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie et le mandat à Mallette actuaires inc. en conséquence ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc-André Savaria

APPUYÉ PAR : Madame Sylvie Beaulieu

ET RÉSOLU :

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long ;

QUE ce Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie pour ses employés;

QUE l'adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie sera d'une durée maximale de cinq ans, soit pour la durée du 1er juin 2024 au 31 mai 2029;

QUE la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable (RIEP) mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurance collective à octroyer à la suite de l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

QUE la RIEP s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la RIEP durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la Régie au consultant Mallette actuaires Inc., dont la RIEP joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, à la suite d'un appel d'offres public;

QUE la RIEP s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé à la suite de l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

Entrée en vigueur : 21-09-2023

Résolution 23-5434 OFFRE DE SERVICES D'ASSISTANCE ANCIEN DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU QUE l'ancien directeur général, qui a quitté pour sa retraite, offre ses services d'assistance au nouveau directeur général et à l'adjointe administrative au besoin aux honoraires de 150 \$ de l'heure;

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de Monsieur Gaétan Marcil appuyé par Madame Sylvie Beaulieu, il est unanimement résolu d'approuver l'offre de service de l'ancien directeur général pour une assistance occasionnelle au nouveau directeur général et à l'adjointe administrative au taux horaire de 150 \$ de l'heure.

Entrée en vigueur : 21-09-2023

Résolution 23-5435 PROCURATION POUR ACCÉDER AUX DONNÉES DE LA RÉGIE PAR « clicSÉCUR »

CONSIDÉRANT que la RIEP Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable a embauché un nouveau directeur général et que celui-ci doit avoir accès à « clicSÉCUR » afin d'obtenir les informations disponibles au Ministère des Finances du Québec et pour compléter, en ligne tous les rapports requis par le MELCC;

EN CONSÉQUENCE :

Sur proposition de Madame Natalie Parent appuyé par Monsieur Claude Dalpé, il est unanimement résolu ce qui suit :

- QUE Monsieur Jean Bergeron, directeur général et secrétaire-trésorier, ci-après représentant, soit autorisé à signer, au nom de la RIEP, les documents requis pour l'inscription à clicSÉCUR et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin;

- QUE le Ministère des Finances soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉCUR;

Entrée en vigueur : 21-09-2023

Résolution 23-5436 ÉTUDE POUR ACHAT DÉBIT RÉSERVÉ PAR SAINT-AMABLE

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Amable souhaite, dans son plan de développement à long terme, considérer l'achat de débit réservé en distribution d'eau potable à l'un des partenaires de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires doivent déterminer, par un consensus, le genre de mandat à confier à la firme externe;

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de Madame Sylvie Beaulieu appuyée par Monsieur Marc-André Savaria, il est unanimement résolu d'approuver une rencontre entre les partenaires afin de déterminer le mandat à confier à une firme d'experts externe. Un compte-rendu sera présenté lors d'une prochaine séance afin d'approuver une demande des soumissions en ce sens.

Entrée en vigueur : 21-09-2023

Résolution 23-5437 APPROBATION DES DÉPENSES DU 16 JUIN AU 21 SEPTEMBRE 2023

Sur proposition de Monsieur Gaétan Marcil appuyé par Monsieur Stéphane Williams, il est unanimement résolu d'approuver les dépenses au fonds d'administration du 16 juin au 21 septembre 2023.

Entrée en vigueur : 21-09-2023

Résolution 23-5438 PROCHAINE SÉANCE

Sur proposition de Monsieur Claude Dalpé appuyé par Madame Natalie Parent, il est unanimement résolu que la prochaine séance du conseil d'administration se tiendra exceptionnellement le mercredi 18 octobre 2023 à la salle de rencontres de la Régie.

Entrée en vigueur : 21-09-2023

Résolution 23-5439 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition de Madame Sylvie Beaulieu appuyée par Monsieur Gaétan Marcil, il est unanimement résolu de lever l'assemblée

Entrée en vigueur : 21-09-2023

.....
Président

.....
Secrétaire-trésorière adjointe